

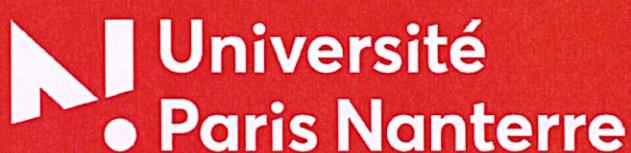


Procès-Verbal

Conseil d'administration

Lundi 22 septembre 2025

Approuvé en CA du 24/11/2025



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 22 SEPTEMBRE 2025

FORMATION PLÉNIÈRE

Étaient présents :

Mme ROLLAND-DIAMOND, Présidente de l'Université Paris Nanterre

M. RENAUT, Vice-Président chargé du conseil d'administration

MEMBRES DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

COLLÈGE A

Mme CHAMPEIL-DESPLATS
(Nanterre, une ambition solidaire)
Mme LE MAITRE (Nanterre, une ambition solidaire)
M. PICHARD (Nanterre, une ambition solidaire)
M. VALLET (Nanterre, une ambition solidaire)
M. SERIO (Agir pour Nanterre)

COLLÈGE B

Mme BELLINI (Agir pour Nanterre)
M. CAMUS (Nanterre, une ambition solidaire)
Mme CEDELLE (Nanterre, une ambition solidaire)
Mme DEMOULIN (Nanterre Engagée)
Mme LAVAULT (Nanterre Engagée)
M. MATHIOT (Nanterre, une ambition solidaire)
Mme QUENTIN (Nanterre, une ambition solidaire)
Mme DUMONTET (Nanterre, une ambition solidaire)

COLLÈGE BIATSS

M. BARRY (SNASUB – FSU)
Mme BRZOZOWSKI (SGEN CFDT)
M. ETTAI (SGEN CFDT)
Mme MONDOUT (SNASUB – FSU)
M. POYER (La voix de tous)

COLLÈGE USAGERS

M. BONZON (Le Poing Levé, la liste anticapitaliste et révolutionnaire)
Mme AMANZOU (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)
Mme GAIDOT (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)
M. RUIZ (L'Alternative : POUR de meilleures conditions d'études ; CONTRE la précarité)

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

M. ELIZAGOYEN (Département des Hauts-de-Seine)
M. GAUTHIEROT (Mairie de Nanterre)
Mme GUEDES DA COSTA (Représentante d'une entreprise employant moins de 500 salariés)
Mme HAMZA (Région IDF)
Mme VARLET (Personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise)
Mme PETITFILS (Représentante des organisations représentatives des salariés)
M. MIGEVANT (CNRS)

MEMBRES INVITÉS

ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE

M. BODEAU-LIVINEC (Vice-président
Relations internationales)

Mme BRUGEILLES (Vice-présidente
chargée de la commission de la
recherche)

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Mme FEVRE (Directrice générale des services) M. DION (Agent comptable)

M. GUÉRIN (DGSA chargé de la formation universitaire de tous les publics)

Mme SANCHEZ-MONDESIR (DGSA chargée des ressources humaines)

RECTORAT

Mme RZEPKA

DIRECTION ET RESPONSABLES ADMINISTRATIFS D'UFR ET INSTITUTS

M. COLLARD (Directeur UFR SSA)
M. DRU (Directeur UFR STAPS)
M. GREA (Directeur adjoint UFR PHILLIA)

CABINET DE LA PRÉSIDENCE

M. CORONT-DUCLUZEAU (chargé de la coordination des instances)

DAJI

Mme DE BEARN

Mme GORCHON

Mme FOURCAUD

DIRECTION DES ÉCOLES DOCTORALES

DIRECTION CENTRALE

DIRECTION DES SERVICES COMMUNS ET GÉNÉRAUX

Mme POULET (Cheffe de service DRH3 – Contrôle et suivi de la paie – Pensions)

M. FOURNEL-TOUBOUL (Responsable administratif financier SCD)

M. PAVLIDES (Directeur MEDIADIX)

SOMMAIRE

I – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.....	7
1) PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 10 MARS, 07 AVRIL, 02 JUIN ET 07 JUILLET 2025	7
II – FINANCES.....	9
1) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026	9
2) MARCHES.....	14
III – STRATÉGIES DE L'ÉTABLISSEMENT	15
1) ALLIANCE PARIS LUMIERES : MODALITES DE DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE STRATEGIQUE ET SCIENTIFIQUE	15
2) SCHEMA DIRECTEUR DU NUMERIQUE : POINT D'ETAPE	15
3) ÉLECTIONS.....	15
IV – RESSOURCES HUMAINES	16
1) CIRCULAIRE DES SERVICES 2025-2026	16
V – FORMATION ET VIE ÉTUDIANTE.....	16
1) CALENDRIERS DEROGATOIRES 2025 - 2026.....	16
VI – CONVENTIONS	16
1) CONVENTIONS DE RECHERCHE	16
2) CONVENTIONS INTERNATIONALES.....	17
3) CONVENTIONS DE FORMATION	17
4) AUTRES CONVENTIONS.....	18

*La séance du Conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre est ouverte
à 14 h 15 sous la présidence de Mme Rolland-Diamond.*

La Présidente salue la présence de nouveaux membres du CA : Mme LE MAITRE, Mme DUMONTET, M. POYER, Mme PAGE. Elle accueille également Mme MOLERE, directrice adjointe de l'IRA¹ de Lille, invitée au conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre, M. CORONT-DUCLUZEAU, en charge de la coordination des instances au cabinet de la présidence, Mme GORCHON, en charge du pôle institutionnel et Mme FOURCAUD, chargée des projets institutionnels. Elle informe également le CA que Mme SEVERO a cessé sa mission de vice-présidente en charge du numérique pour devenir chargée de mission, notamment du suivi du schéma directeur du numérique.

Elle indique que deux textes de motion ont été soumis : un premier concernant l'accueil des étudiants et étudiantes palestiniens qui sera soumis au vote de l'instance et un second, par les élus du Poing Levé sur la situation sociale et politique qui, compte tenu de l'envoi très tardif, ne sera pas examiné pour vote. Elle rappelle que les demandes de banalisation lors des journées de mobilisation, évoquées dans la seconde motion, sont adressées à la présidence et examinées au cas par cas.

Pour M. BONZON, il était important de présenter cette motion, signée par le Poing Levé, l'Union étudiante, l'UNEF et Solidaires 92, pour dénoncer le climat austéritaire dans lequel se trouvent aujourd'hui les universités. Il est important que l'Université Paris Nanterre dénonce cette situation et ne se contente pas d'appliquer à la lettre les directives gouvernementales. Il rappelle que l'assemblée générale des personnels, qui s'est tenue à la veille du 18 septembre, avait appelé à la banalisation du 18, ce qui a été refusé. Refuser de soumettre au vote cette motion, votée dans les mêmes termes par la CFVU² de l'Université Paris 3, et refuser les demandes de banalisation montre le changement de politique de cette présidence.

La Présidente répète que l'octroi ou non de la dispense d'assiduité revient à la Présidente et non au conseil de l'université.

Mme GAIDOT rappelle qu'en 2023 des banalisations ont été votées dans les instances. Il n'y a aucun argument ni administratif ni légal pour refuser de soumettre au vote une telle motion. L'équipe présidentielle s'attaque au droit de grève des étudiants et tente de mettre des freins à la mobilisation étudiante. Elle appelle les enseignants à ne pas comptabiliser les absences lors des journées de mobilisation nationales. Cette motion s'inscrit en soutien à l'inscription des « sans fac », ce qui participe également de ce refus. Elle rappelle que l'UNEF a demandé un point sur la situation des « sans fac ».

La Présidente estime qu'il n'est pas nécessaire de faire un point spécifique sur la situation des étudiants sans affectation. L'université est très active sur ces questions dans le respect de l'égalité de traitement et des procédures.

Mme GAIDOT note que la présidence préfère dialoguer avec le gouvernement Macron plutôt qu'avec les 80 « sans fac » qui se mobilisent et demandent à s'inscrire dans l'Université Paris Nanterre. Dans d'autres universités, les présidences sont dans une logique de dialogue social et inscrivent les étudiants sans affectation. Il n'y a aucune base légale pour refuser d'étudier les recours des L1³ ; il s'agit d'un choix politique. Elle fait le lien avec les coupes budgétaires et les méthodes d'intimidation des organisations syndicales. Elle rappelle que l'UNEF porte plainte contre l'université dans ce cadre. L'université devrait prendre sa part contre la sélection et contre la première rupture d'égalité que représente Parcoursup. Le cortège des « sans fac », qui lutte pour un droit fondamental – le droit à l'éducation – a fait la une de *Mediapart*. Elle appelle la présidence à cesser de droitiser sa politique, de refuser d'inscrire les « sans fac », de ne pas banaliser les absences et de casser les mobilisations sociales.

La Présidente répète qu'il n'y aura pas de rendez-vous de négociation pour des inscriptions. La campagne d'affichage de l'UNEF relève d'un délit ; des plaintes ont été déposées pour ces agissements qui n'honorent

¹ Institut régional d'administration.

² Commission de la formation et de la vie universitaire.

³ Première année de licence.

pas la cause que l'UNEF affirme défendre. Les collègues de l'établissement sont tous engagés au quotidien pour accueillir le plus grand nombre d'étudiants dans la mesure des moyens de l'établissement et dans le respect de l'égalité de traitement. L'établissement travaille en collaboration avec les équipes de la CAES⁴ qui font un travail minutieux et proposent des solutions d'inscription aux étudiants qui les saisissent. L'Université Paris Nanterre peut être fière de son action.

Mme AMANZOU prend la parole pour demander un droit de réponse.

La Présidente l'interrompt.

S'ensuit un échange inaudible.

La séance est suspendue à 14 h 38 et reprend à 14 h 44.

La Présidente donne la parole à l'UNEF avant de soumettre au vote la motion concernant les étudiants palestiniens.

Mme GAIDOT pointe la réalité des politiques menées et le renforcement de la sélection dans l'Université Paris Nanterre : en 2018, 64 % des formations accueillaient plus de 90 % des candidats et 3 % moins de 30 % contre respectivement 16 % et 23 % aujourd'hui. Elle appelle la présidence à arrêter de mépriser les luttes sociales et réitère sa demande d'un rendez-vous avec le collectif des « sans fac ». L'UNEF défend le droit à l'éducation pour tous et continuera de se battre.

La Présidente donne lecture de la motion concernant les étudiants palestiniens.

« L'Université Paris Nanterre demande le retrait immédiat de la décision du gouvernement français de suspendre l'accueil des étudiantes et étudiants palestiniens dans les établissements d'enseignement supérieur français. Alors que la situation humanitaire s'aggrave chaque jour dans la bande de Gaza et dans l'Etat de Palestine en général, une telle décision contrevient au droit fondamental à l'éducation et aux valeurs qui fondent l'université comme espace de savoir, d'émancipation et de solidarité. »

« Nous rappelons que la Cour nationale du droit d'asile a reconnu, le 11 juillet dernier, le droit des ressortissantes et ressortissants palestiniens de Gaza à bénéficier d'une protection internationale, en raison des méthodes de guerre utilisées par les forces israéliennes. Nous rappelons également que la Cour internationale de justice a enjoint à "l'Etat d'Israël de prendre toutes les mesures en son pouvoir pour prévenir la commission, à l'encontre des Palestiniens de Gaza, de tout acte entrant dans le champ d'application" de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. »

« Nous réaffirmons l'engagement de notre université dans la défense de l'accès au savoir de toutes et tous. L'Université Paris Nanterre appelle à la reprise immédiate du processus d'accueil des étudiantes et étudiants, chercheuses et chercheurs palestiniens, et s'engage à les accompagner dans leur démarche, à garantir un accueil digne et solidaire et à défendre par cet acte l'universalité des principes d'égalité et de justice qui doivent demeurer au cœur de l'université. »

Elle ajoute que l'Université Paris Nanterre soutient la candidature au programme PAUSE⁵ d'une chercheuse palestinienne.

M. BODEAU-LIVINEC confirme que l'établissement a fait le choix de soutenir deux candidatures pour le programme PAUSE : une collègue palestinienne en études littéraires arabes, qui se trouve actuellement à Gaza et une collègue russe.

M. BARRY excuse l'absence de Mme DEMOULIN qui a transmis cette motion à l'équipe présidentielle. Il s'agit de garantir la continuité des études des étudiants palestiniens qui subissent des violences et des atrocités par l'armée israélienne. Il rappelle que cette motion est similaire à celle adoptée par l'Université Paul Valéry et

⁴ Commission d'accès à l'enseignement supérieur.

⁵ Programme national d'aide à l'Accueil en Urgence des Scientifiques et des artistes en Exil.

PV de la séance du Conseil d'administration du 22 septembre 2025

Approuvé en CA du 24/11/2025

rejoint le communiqué publié par France Universités. Il aimerait savoir si l'établissement peut engager une démarche proactive pour accueillir des étudiants dans les semaines qui viennent.

La Présidente répond qu'il y a des discussions en cours dans le cadre du campus Condorcet.

M. BODEAU-LIVINEC précise qu'il existe une procédure spécifique pour les étudiants en situation d'exil et qu'il n'y a pas eu de demandes cette année.

M. COLLARD pointe le fait que l'État de Palestine n'est pas encore reconnu par Emmanuel Macron, même si cette reconnaissance est imminente.

M. BODEAU-LIVINEC explique qu'il s'agit d'une formule reconnue officiellement par les Nations Unies. L'État de Palestine a le statut d'État observateur.

M. BONZON salue l'initiative de la FSU de proposer une telle motion. Il dénonce l'hypocrisie de l'État français qui va reconnaître l'État de Palestine sans rien changer à son soutien à un État génocidaire et colonial. Il regrette que cette motion n'aille pas dans le sens de moyens financiers de la part de l'établissement pour accueillir les étudiants palestiniens et estime que l'université devrait dénoncer clairement le génocide en cours.

La Présidente propose de soumettre au vote cette motion qui a été amendée afin de permettre un vote le plus large possible. Elle donne lecture des procurations :

- De Mme Demoulin à Mme Mondout ;
- De M. Petitfils à M. Barry ;
- De Mme Le Maître à Mme Champeil-Desplats ;
- De Mme Varlet à M. Renaut ;
- De M. Ettai à Mme Brzozowski ;
- De Mme Hamza à Mme Rolland-Diamond ;
- De M. Elizagoyen à M. Renaut ;
- De M. Migeant à Mme Rolland-Diamond ;
- De Mme Muller à Mme Bellini ;
- De Mme Guedes Da Costa à Mme Champeil-Desplats ;
- De M. Mathiot à M. Pichard ;
- De Mme Lavault à M. Barry.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur cette motion.

Nombre des membres en exercice : 36
Pour : 29 ; Abstentions : 3 ; Contre : 0

I – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

- 1) Procès-verbaux des séances du conseil d'administration des 10 mars, 07 avril, 02 juin et 07 juillet 2025

La Présidente salue le travail effectué pour rattraper le retard en la matière.

M. BONZON aimerait savoir pourquoi ces comptes rendus sont soumis au vote avec un tel retard.

M. RENAUT explique que le travail de relecture prend beaucoup de temps avec un service en charge des instances à la DAJL en grande difficulté.

La Présidente insiste sur la volonté de voter les procès-verbaux d'une séance sur l'autre.

M. SERIO déplore que les élus n'aient pas été prévenus de la mise en ligne des documents et souhaite un report, les documents ayant été transmis seulement trois jours plus tôt. Selon lui, il est indispensable de disposer d'un délai de lecture suffisant pour permettre aux administrateurs d'en prendre connaissance.

M. RENAUT indique que les premiers documents ont été mis en ligne dès le lundi, conformément au délai réglementaire, et que les autres ont été publiés progressivement. La présidence travaille actuellement à la mise en place d'un système de notification individuelle.

Pour M. SERIO, il serait opportun d'indiquer, lors de l'envoi de la convocation, la date à laquelle les documents seront disponibles.

La Présidente souligne que le système de dépôt des documents n'a pas été modifié et que l'ensemble des élus du CA se trouve dans la même situation. Elle propose de soumettre au vote ces procès-verbaux, avec la possibilité de s'abstenir afin de ne pas prendre davantage de retard.

M. BONZON pointe le « deux poids deux mesures » entre des documents transmis parfois jusqu'à une heure avant la séance et une motion envoyée trop tardivement.

Mme GAIDOT abonde dans le même sens. Si les procès-verbaux sont soumis au vote, elle demande que la motion du Poing Levé le soit également.

M. SERIO a conscience du travail que représente la rédaction de ces procès-verbaux et précise que celui qu'il a lu était très bien écrit. Néanmoins, il déclare ne pas comprendre ce raisonnement et réitère sa demande de reporter ce vote au regard du travail d'élu.

Pour la Présidente, reporter le vote retarderait davantage l'approbation de ces procès-verbaux, dont la transmission a respecté le délai réglementaire. Chacun des élus siégeant au CA doit prendre le temps de prendre connaissance des documents mis en ligne. Elle entend les difficultés, mais propose de les soumettre au vote.

M. RUIZ aimerait savoir si quelque chose empêche de mettre les documents en ligne avant le délai réglementaire.

La Présidente répond que la rédaction de ces procès-verbaux nécessite du temps et du travail et qu'ils n'étaient pas prêts.

Mme AMANZOU est surprise par cette façon de créer l'urgence alors que les procès-verbaux ont déjà six mois de retard et qu'un report n'aurait pas de conséquence. Les élus ne peuvent pas vérifier quotidiennement si les documents sont en ligne.

M. PICHARD ajoute que les procès-verbaux sont accessibles à l'ensemble de la communauté qui fait, parfois, état du regret de ne pas pouvoir être informée plus rapidement des échanges du conseil d'administration.

M. SERIO constate que la présidence entend les difficultés, mais décide tout de même de les soumettre au vote. Il s'agit de documents publics et nominatifs : s'abstenir ne suffit pas à préciser son idée si elle est mal exprimée.

M. RENAUT exprime son désarroi alors que les documents ont été mis en ligne dans les délais réglementaires. Il aimerait aborder des sujets plus importants.

M. BARRY signale que ce problème se constate dans d'autres instances. Il aimerait savoir depuis quand les votes ne sont plus nominatifs au CA et demande si ce point pourrait être revu dans le cadre du statut de l'élu afin que chacun puisse assumer ses votes au sein de l'instance.

M. RENAUT précise que le vote secret n'est requis que pour des questions personnelles. Il est possible d'étudier le sujet.

Mme AMANZOU appelle au respect qui est dû aux élus. Elle signale que le bureau du CA a été maintenu malgré l'envoi de la convocation trente minutes avant. Elle dénonce ce choix du prince.

La Présidente expose les trois options : soumettre au vote les procès-verbaux avec la possibilité de s'abstenir ; reporter le vote ; ouvrir un vote sur le vote des procès-verbaux.

Pour Mme AMANZOU, il faudrait alors faire de même pour la motion.

La Présidente l'invite à respecter le bon déroulement de l'instance et à ne pas intervenir de manière intempestive.

Mme AMANZOU reprend la parole.

La Présidente entend les remarques faites, mais répète qu'il est important de voter dans un délai raisonnable les procès-verbaux. Pour cette raison, elle ouvre un voté groupé sur ces quatre procès-verbaux.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur les procès-verbaux des séances du conseil d'administration des 10 mars, 07 avril, 02 juin et 07 juillet 2025.

Nombre des membres en exercice : 36
Pour : 19 ; Abstentions : 6 ; Contre : 5

II – FINANCES

1) Débat d'orientation budgétaire 2026

La Présidente rappelle que l'établissement est dans une situation budgétaire financière difficile et est tenu par des conditions de retour à l'équilibre financier dont la durée a été négociée sur cinq ans au lieu de trois. Les deux grandes causes de ces difficultés sont la sous-dotation historique de l'université et la situation immobilière. Les bâtiments nécessitent des sommes conséquentes pour leur rénovation, notamment thermique. Ces causes sont reconnues par la tutelle, mais l'apport financier nécessaire pour assurer, dans de bonnes conditions, les missions de service public n'est pas suffisant. Elle insiste sur le fait qu'il ne sera pas possible de remplir les critères du décret financier sans apport conséquent de l'État, en dépit des efforts déjà consentis par l'établissement lors du budget rectificatif.

M. CAMUS ajoute que, malgré certaines améliorations, la situation budgétaire de l'établissement restait fragile lors du budget rectificatif 2025. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'un débat d'orientation budgétaire qui lance les travaux.

Il pointe les incertitudes et l'absence de visibilité à l'échelle nationale et évoque la possibilité de se retrouver dans une situation de services votés, au début de l'année 2026, avec une loi de finances provisoire, ce qui aurait des conséquences sur le fonctionnement régulier de l'université. L'établissement a choisi d'être prudent en se basant sur la notification intermédiaire de la SCSP⁶ qui s'élève à 194 millions. Les mesures LPR⁷ ne sont pas encore connues et il a eu un nouveau relèvement du CAS Pensions, dont il a déjà été annoncé que l'augmentation ne serait compensée qu'à hauteur de 50 %.

Des incertitudes pèsent également sur les ressources propres, en lien avec la réforme sur l'apprentissage et la baisse d'incitation auprès des entreprises. En l'état, il est proposé d'inscrire, de manière prudente, 23 millions contre 22 lors du compte financier.

Un travail est mené sur le cadrage des dépenses de fonctionnement afin de les catégoriser et de les rationaliser. Une meilleure maîtrise des marchés publics est nécessaire, dont les effets ne seront visibles que dans plusieurs années. Il est proposé de ramener le taux des frais de contribution issus des contrats de recherche à 20 % ; les taux pour l'apprentissage et la formation continue restent inchangés, à 25 %.

Il rappelle que si des efforts importants ont été réalisés sur les dépenses d'investissement, il est néanmoins nécessaire de relancer des plans d'investissement, ce qui suppose soit de dégager des excédents pour recréer de la capacité d'autofinancement et de la trésorerie, soit de trouver des financements externes, issus particulièrement des collectivités territoriales.

⁶ Subvention pour charge de service public.

⁷ Loi de programmation de la recherche.

Il signale qu'à une augmentation structurelle de la masse salariale s'ajoutent des effets externes : elle passe de 202 à 210 millions pour 2026. Des chantiers doivent être finalisés (RIFSEEP⁸) avec un effet rétroactif. Il importe de préserver la campagne d'emplois BIATSS⁹ pour pallier le sous-encadrement administratif. Cela implique que, s'il n'y a pas de suppression de poste, aucune création de postes n'est non plus prévue.

Afin de respecter le ratio Dizambourg, de ramener le fonds de roulement au positif et de préserver la trésorerie, il est nécessaire d'amortir les évolutions mécaniques de la masse salariale, ce qui ne peut se faire que par des différés de publication des postes. La méthode proposée est d'adopter une démarche pluriannuelle prenant en compte la pyramide des âges, une répartition de l'effort entre les composantes, la cartographie des emplois, la possibilité de recruter des ATER¹⁰, la nouvelle offre de formation LMD¹¹ 5. Il rappelle que les indicateurs doivent être au vert dans cinq ans.

La Présidente confirme qu'il est difficile de trouver l'équilibre. Le fait de ne pas proposer de création de postes est le seul moyen pour maintenir et améliorer les conditions de travail des personnels déjà en poste. Les campagnes d'emplois des années précédentes ont permis de renforcer le nombre de titulaires. Elle répète que la source des difficultés financières tient à une situation ancienne de sous-dotation. Elle salue tout le travail effectué pour proposer la meilleure copie possible dans une situation très difficile.

M. DRU demande ce qu'il en est de la prestation sociale complémentaire prévue pour avril 2026.

M. CAMUS répond que l'établissement n'a pas de visibilité sur la compensation de cette mesure qui va jouer sur l'augmentation de la masse salariale.

Mme SANCHEZ MONDESIR confirme n'avoir aucune visibilité sur les montants proposés aux personnels et le montant de la cotisation employeur.

M. DRU précise que cette prestation sera prise en charge à 50 % par l'employeur, indépendamment des montants absolus. Il aimerait savoir ce qu'il se passera si cette prestation n'est pas compensée par l'État.

La Présidente répond que cela s'ajoutera aux mesures non compensées par l'État.

M. DRU comprend que l'établissement a l'obligation de la mettre en œuvre.

La Présidente le confirme.

Pour Mme AMANZOU, ces éléments confirment pleinement les inquiétudes exprimées par l'UNEF lors des débats de juillet dernier. Les recettes étant en baisse, il devient inévitable de réduire les dépenses. L'UNEF avait déjà alerté sur le fait qu'il serait impossible de respecter le décret financier sans toucher à la masse salariale. La présidence s'était engagée à ne pas y recourir. Aujourd'hui, le gel des embauches des enseignants et l'absence de création de postes BIATSS sont annoncés, ce qui menace directement les conditions de travail et d'étude. Pour respecter le ratio Dizambourg sans augmentation des recettes, ces mesures risquent de durer bien au-delà de deux ans. L'UNEF interpelle la présidence sur la question du corps enseignant disponible devant les étudiants et s'inquiète de la fermeture éventuelle de places ou de filières jugées insuffisamment rentables. Au total, 60 millions d'euros de coupes budgétaires sont prévus dans le cadre de ce plan élaboré en collaboration avec le gouvernement. L'UNEF donne l'exemple de l'Université Paris I, sous tutelle, qui applique une politique similaire.

Face à cette situation, l'UNEF considère que la seule réponse possible est la mobilisation, notamment par la grève, afin de contraindre le gouvernement à financer l'enseignement supérieur et la recherche. Les organisations étudiantes appellent donc à une nouvelle journée de mobilisation. La présidence, en s'alignant sur le gouvernement, ne respecte pas le droit de grève, refuse les banalisations, réprime les organisations syndicales et ignore les « sans fac ». Il n'y a pas de différence entre l'équipe présidentielle et Bayrou. Elle conclut sur le fait que les étudiants refusent de payer les conséquences de la crise et n'accepteront aucune coupe budgétaire.

⁸ Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

⁹ Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé.

¹⁰ Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.

¹¹ Licence master doctorat.

La Présidente pointe la longueur de l'intervention. Elle assure que ces choix ne sont pas faits de gaieté de cœur. Son souhait est de permettre à l'établissement de continuer à assurer ses missions de service public dans une situation contrainte sur le plan budgétaire.

Mme BELLINI insiste sur la nécessité d'encourager et de soutenir les actions donnant lieu à des recettes. En juillet dernier, elle avait demandé les marges par formation afin de permettre la comparaison. Il importe de réfléchir aux emplois de demain pour les étudiants et aux évolutions des formations, dans le fond et dans la forme, en lien notamment avec l'IA¹². Elle aimerait savoir si les impacts, à long et moyen terme, de ces économies pour les formations et la recherche ont été évalués, afin de rassurer la communauté universitaire.

M. BONZON estime que certains choix sont faits depuis des années : la question de l'amiante cachée, des toilettes non rénovées ou encore l'augmentation du budget de la sécurité. Il mentionne à cet égard l'enquête réalisée par *StreetPress* révélant des faits extrêmement graves. Il rappelle que les BIATSS ont déjà une charge de travail très importante, notamment en lien avec la sélection opérée par Parcoursup. Il dénonce le refus de permettre aux étudiants de se mobiliser. Selon lui, cette présidence applique sans réserve les politiques austéritaires des gouvernements successifs. Le Poing Levé se positionne fermement contre ces orientations.

M. PICHARD propose de donner la parole aux personnels de la DRH¹³ pour expliquer les sommes de la campagne d'emplois dans un souci pédagogique.

Mme POULET explique que les sommes inscrites sont les effets de la campagne d'emplois 2025 à compter de septembre ainsi que les extensions années pleine de la campagne d'emplois 2024, ayant des effets financiers sur 2025. Le budget est construit en prenant les dépenses de l'année précédente auquel sont ajoutées ou soustraites les mesures applicables l'année sur laquelle le budget est construit. Pour 2026, les sommes sont moindres, car les projections ont été faites sans création de postes.

Mme QUENTIN demande si cela inclut les remplacements des départs.

M. CAMUS confirme que le tableau permet de montrer l'évolution structurelle de la masse salariale à effectifs constants, en maintenant l'existant et en renouvelant les départs, mais sans création.

M. BARRY note le changement de vocabulaire entre une campagne d'emplois volontariste et une campagne d'emplois responsable et estime que cela ressemble à une mise sous tutelle. Il demande si ces orientations pourraient remettre en cause la politique de « cdisation » de l'établissement. Les contractuels sont très inquiets de cette politique de rigidité de la masse salariale et craignent qu'elle ne s'aligne sur la durée des CREF¹⁴, à savoir cinq ans. Ces derniers veulent savoir s'ils seront reconduits en 2026. Si les enseignants-chercheurs partant à la retraite ne sont pas remplacés et si l'établissement n'est pas certain de recruter des ATER, il s'inquiète de qui sera mis devant les étudiants et si des fermetures de cursus sont envisagées. Il est surpris et préoccupé par l'attitude de l'équipe présidentielle qui n'a pas de discours public au niveau national et paraît être le supplétif du ministère.

Mme GAIDOT souscrit à ce qui vient d'être dit. Elle répète que le gel va durer plus de deux ans. L'UNEF avait demandé l'engagement qu'il n'y ait pas de suppression de postes, de places, de filières. La logique de la présidence est de négocier avec le rectorat et le ministère, de refuser d'inscrire les « sans fac » et de s'opposer aux mobilisations au sein de l'établissement. La seule chose que la présidence protège est son pouvoir de direction. Elle l'invite à choisir son camp.

M. SERIO insiste sur le fait que la situation budgétaire de l'établissement est le résultat d'une trajectoire et d'une politique. L'établissement va perdre sa liberté de monter en compétences et de réfléchir à l'avenir – futur hiver démographique, impact de l'IA sur l'enseignement – en raison du pari d'augmenter la capacité d'emplois, sans moyens afférents. Il réitère ses questions, déjà posées lors du débat en juillet dernier : où en est la présidence pour financer la centaine d'emplois créés et dans la recherche de financement auprès des collectivités territoriales sur les investissements faits. Il regrette de ne pas avoir de perspective en termes de chiffres et souhaite connaître la position de l'établissement par rapport aux critères du décret financier. Il serait

¹² Intelligence artificielle.

¹³ Direction des ressources humaines.

¹⁴ Conditions de retour à l'équilibre financier.

PV de la séance du Conseil d'administration du 22 septembre 2025

Approuvé en CA du 24/11/2025

dommageable pour l'université que le CA se contente d'entériner une direction unilatérale, au lieu de trouver des solutions collectivement.

La Présidente répète que la situation tient à la sous-dotation au moment du passage au RCE¹⁵. Compte tenu du sous-encadrement, le CA a voté une campagne d'emplois pour répondre au mieux aux différentes missions de l'établissement. Compte tenu de la vétusté de certains locaux, une campagne de rénovation des sanitaires a été lancée et se poursuivra, malgré le report des travaux pour des raisons techniques. Elle confirme que certains bâtiments contiennent des matériaux amiantés : un travail est mené de concert avec la formation spécialisée pour communiquer, sans l'effrayer, auprès de la communauté universitaire et organiser la prévention. L'établissement est désormais dans l'incapacité de poursuivre cette politique volontariste de création d'emplois titulaires. Elle répète que la volonté est d'améliorer les conditions de travail des personnels déjà en poste d'où le travail sur le régime indemnitaire des BIATSS. Il n'y a pas de remise en question de la politique de « cdsation » des contractuels. Il est nécessaire de trouver un difficile équilibre compte tenu de la situation budgétaire et des incertitudes. Le rehaussement du plafond d'emplois a permis de rebasculer de manière cohérente des personnes payées sur la masse salariale université sur la masse salariale État, car ils occupent des fonctions pérennes dans l'établissement. Il n'est pas possible en l'état de proposer la création de nouveaux postes de titulaire. Elle précise que le remplacement d'un poste de maître de conférences ou de professeur par un ATER fait un décalage de salaire moindre que si ce remplacement se fait uniquement par des vacataires ou des heures complémentaires. Elle entend l'inquiétude des étudiants sur la fermeture de formation. Dans les discussions avec les composantes, l'accent est mis sur le respect du cadrage national en termes de volume horaire (1 500 heures pour les licences) afin de réduire le nombre d'heures complémentaires, qui est considérable dans l'établissement. Elle ajoute qu'il est difficile de recruter des vacataires sur le plan administratif.

Elle indique qu'elle tiendra prochainement une conférence de presse, lors de laquelle elle présentera la situation de l'Université Paris Nanterre. Les discussions avec la tutelle et avec les collectivités territoriales se poursuivent pour la recherche de nouveaux financements. La finalisation de la convention-cadre avec la ville de Nanterre, comprenant des moyens financiers, ne pourra intervenir qu'après les élections municipales. Elle rappelle que, chaque année, le département soutient un certain nombre de projets. Dans le cadre de l'accueil de l'IRA sur le campus de Nanterre, l'établissement a reçu un soutien de la DGAFP¹⁶. Les schémas directeurs immobiliers et des bâtiments anciens sont en cours de finalisation et permettront d'obtenir des plans de financement pour avancer dans la rénovation des bâtiments. La tutelle a été sollicitée sur la dégradation des bâtiments en lien avec la présence d'amiante. L'inquiétude sur les recettes liées à l'apprentissage concerne l'ensemble de l'enseignement supérieur.

M. CAMUS ajoute qu'un groupe de travail a été créé sur les recettes issues de l'apprentissage et le coût réel des formations. Un travail est nécessaire sur la construction budgétaire et la répartition des recettes ainsi que sur la question des conventions, ce qui suppose d'avoir une série d'indicateurs.

La Présidente salue le travail effectué sur la facturation.

M. SERIO résume ce qu'il croit comprendre : la conférence de presse va permettre d'alerter et d'avancer sur l'augmentation de la dotation globale ; la solution pour maintenir à l'équilibre le budget ne résidera pas dans l'apprentissage, ni dans les réductions de fonctionnement, mais dans le gel des postes.

M. CAMUS confirme que dans la mesure où la masse salariale représente 87 % du budget de l'université, les efforts porteront en partie sur ce point. Il estime néanmoins que des marges existent côté fonctionnement. Il précise que si la masse salariale et les dépenses de fonctionnement baissent, le dénominateur des crédits de paiement hors investissement baisse également, ce qui permet d'atteindre plus facilement les critères du décret. Concernant le ratio Dizambourg, il faut soit augmenter la recette soit baisser la masse salariale – ces deux aspects sont étudiés.

Mme BELLINI fait part d'une forte démotivation des collègues du département gestion qu'elle représente, face à un secteur en crise et à une concurrence forte. Elle appelle de ses vœux un programme d'encouragement des acteurs en interne et déplore le manque de soutien sur le développement de la formation continue et des recettes. Elle est choquée par les consignes du LMD 5 qui se concentrent sur les heures et pas sur la qualité

¹⁵ Responsabilités et compétences élargies.

¹⁶ Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique.

PV de la séance du Conseil d'administration du 22 septembre 2025

Approuvé en CA du 24/11/2025

de la formation. Il importe d'avoir une réflexion sur la tenue aujourd'hui d'un cours magistral qui parfois compte 6 étudiants sur 200. Elle craint les conséquences d'économies à court terme sur les formations et les conditions de travail.

La Présidente réaffirme la volonté de l'établissement de soutenir les projets de formation en apprentissage et en formation continue, tout en reconnaissant le sentiment de ne pas être suffisamment accompagné. Elle signale qu'en Île-de-France, il n'y a pas de perspective de baisse démographique et l'augmentation des candidatures va se poursuivre. Il est difficile de se satisfaire de gels de poste, mais l'université, en tant qu'établissement public, est soumise à des règles qui s'imposent. Cela n'empêche pas de protester contre insuffisance de la SCSP et la situation d'incertitude très forte sur les compensations de mesures nationales. L'établissement a besoin d'un budget pour pouvoir fonctionner, ce qui n'enlève rien à la pertinence des remarques faites. Il importe de défendre l'enseignement public et il est essentiel de ne pas toucher à la capacité des enseignants-chercheurs de faire de la recherche.

M. GAUTHIEROT demande s'il s'agit de prendre acte du débat ou de voter le document.

M. PICHARD indique que la commission budgétaire a été convoquée pour avis et non pour délibération.

M. BARRY est gêné de voter alors que manquent beaucoup d'informations, notamment la SCSP.

M. CAMUS souligne que les débats d'orientation budgétaires des années précédentes avaient le même niveau de généralités.

M. PICHARD rappelle que les budgets initiaux sont votés sans notification de SCSP.

M. CAMUS explique que l'objectif d'un débat d'orientation budgétaire est de fixer les grandes lignes qui seront concrétisées et débattues lors de la présentation du budget.

Pour la Présidente, il était essentiel que le débat d'orientation budgétaire soit nourri des perspectives, des objections et des inquiétudes de l'instance.

M. BARRY aimerait avoir le débat sur la politique des marchés, par exemple celui sur la sécurité, dans un contexte où des efforts importants sont demandés aux personnels.

M. CAMUS précise que ces débats ont lieu dans la commission des marchés et que le travail d'analyse est en cours. Il confirme que le marché Lutèce fait l'objet d'une attention particulière.

M. LETOURNEUX ajoute qu'ils rendront compte des travaux initiés.

M. BARRY suppose que l'équipe présidentielle a une idée du volume à économiser dans les marchés et donc les marchés concernés, ce qui pourrait donner lieu à un débat.

M. CAMUS exprime sa confiance dans l'équipe du service achats et marchés pour produire différentes hypothèses d'amélioration des relations contractuelles ou de ré-internalisation.

M. BARRY aimerait savoir si ce débat aura lieu avant que le CA ne tranche sur le budget.

M. CAMUS répond que les marchés qui arrivent à échéance pourront être discutés dans le cadre du budget initial, mais que la temporalité budgétaire annuelle n'est pas adaptée à celle des marchés.

M. BARRY n'est pas rassuré par ce qui est dit. Étant donné les efforts et les sacrifices demandés aux BIATSS et aux enseignants-chercheurs, il appelle l'équipe présidentielle à un débat démocratique sur les budgets à venir.

M. CAMUS lui assure que des personnes compétentes travaillent sur le sujet et que des propositions iront dans ce sens.

M. BARRY ne questionne pas la compétence des équipes, mais considère que l'équipe présidentielle doit se positionner politiquement.

M. CAMUS répond que cela suppose d'avoir toutes les informations – travail que le service achats et marchés réalise actuellement.

M. PICHARD souligne que le vote porte sur des orientations. Or, le travail du service des achats et marchés est mentionné, avec une perspective fin 2026.

M. BARRY comprend que jusqu'en 2026, l'effort va porter principalement sur la masse salariale, ce qui est d'autant plus préoccupant.

La Présidente rappelle que ce débat d'orientation budgétaire lance le processus d'élaboration budgétaire. Elle confirme que les marchés publics représentent une dépense considérable, mais appelle à laisser aux services le temps nécessaire pour mener ce travail à bien. Elle propose d'ouvrir le vote sur les grandes orientations budgétaires présentées. Elle donne lecture des procurations avant d'ouvrir le vote :

- De M. Ruiz à M. Bonzon ;
- De M. Renaut à M. Camus ;
- De M. Elizagoyen à M. Camus ;
- De Mme Varlet à M. Pichard ;
- De Mme Dumontet à Mme Cedelle ;
- De Mme Amanzou à Mme Gaidot ;
- De M. Burgaud à Mme Gaidot.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur le débat d'orientation budgétaire 2026.

Nombre des membres en exercice : 36
Pour : 18 ; Abstentions : 2 ; Contre : 13

2) Marchés

Marché 2025-021 passé en procédure formalisée (AOO) ayant pour objet les prestations intellectuelles CT, CSPS

M. LETOURNEUX indique qu'il s'agit d'un accord-cadre monoattributaire avec deux lots : contrôle technique de la construction et coordination en matière de sécurité et de protection de la santé – prestations intellectuelles obligatoires lors de marchés de travaux réalisés au sein de l'établissement. Le contrat est passé pour douze mois, reconductible sur quatre ans. L'enjeu financier sur un panier de services est de 200 000 € au total, ce qui représente une diminution de l'offre tarifaire de l'ordre de 40 % sur le premier lot.

Mme BELLINI pointe les coûts lors des changements de prestataire.

M. LETOURNEUX répond que la dimension technique a été jugée suffisamment probante pour faire une différence par rapport au prestataire sortant.

M. BARRY s'étonne de la baisse du prix et craint des coûts indirects.

M. LETOURNEUX indique qu'il s'agit d'une prestation par bons de commande et non forfaitaire. Le panier de prestations est censé avoir été évalué de façon large pour répondre à l'ensemble des besoins.

M. BARRY craint une mise en difficulté ultérieure.

M. LETOURNEUX rappelle que les prestations sont normées et que la direction du patrimoine est en mesure d'exprimer les besoins identifiés.

M. BARRY fait part de la différence entre le coût de prestation appliqué à l'entreprise privée qui est intervenue sur le bâtiment modulaire et le tarif appliqué à l'université.

PV de la séance du Conseil d'administration du 22 septembre 2025
Approuvé en CA du 24/11/2025

La Présidente entend ce qui est dit. Elle lui assure que les bons de commande sont suivis de près.

Mme BELLINI souhaiterait un retour sur ce type de marché pour s'assurer qu'il s'agissait d'un bon choix.

La Présidence donne lecture d'une nouvelle procuration avant d'ouvrir le vote :

- De M. Poyer à M. Valet

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur le marché 2025-021.

Nombre des membres en exercice : 36
Pour : 22 ; Abstentions : 11 ; Contre : 0

Marché 2025-008 procédure formalisée (AOO) ayant pour objet la Tierce Maintenance applicative du logiciel K-SUP

L'éditeur historique est le seul à avoir fait une proposition, avec une diminution de 27 % sur l'offre tarifaire. L'un des enjeux sera de choisir une nouvelle solution technique pour héberger le site de l'université.

En l'absence de remarques, la Présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur le marché 2025-008.

Nombre des membres en exercice : 36
Pour : 24 ; Abstentions : 8 ; Contre : 0

Marché 2025-038 procédure formalisée (AOO) ayant pour objet la mise en œuvre d'un service d'hébergement pour la plateforme d'enseignement « CoursEnLigne »

M. LETOURNEUX indique que la consultation lancée afin de répondre au besoin exprimé pour sécuriser et optimiser l'hébergement de la plateforme n'a pas donné suite.

La séance est suspendue à 17 h 45 et reprend à 17 h 58.

III – STRATÉGIES DE L'ÉTABLISSEMENT

1) Alliance Paris Lumières : modalités de désignation des membres du Comité stratégique et scientifique

La Présidente explique que, dans le cadre de la mise en place des instances de gouvernance, un Comité stratégique et scientifique sera constitué, comprenant des représentants des conseils centraux de chaque université. Un appel à candidatures sera lancé lors de la prochaine séance pour désigner deux représentants du CA. Elle précise qu'aucun représentant usager du CA n'est prévu au sein de ce comité : les représentants usagers seront issus de la CFVU.

2) Schéma directeur du numérique : point d'étape

Ce point est reporté.

3) Élections

- Élection d'un représentant ou d'une représentante des enseignants-chercheurs à la commission budgétaire.

Mme Manel BENZERAFA-ALILAT, soutenue par la lise Agir, a proposé sa candidature.

M. PICHARD préfèrerait, pour la fluidité de la transmission d'informations, que les membres de la commission budgétaire soient des administrateurs ou des administratrices. Il souligne néanmoins l'enthousiasme de la candidature.

La Présidente invite les membres des collèges A et B à voter.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration élit à l'unanimité Mme BENZERAFA-ALILAT comme représentante des enseignants-chercheurs à la commission budgétaire.

Nombre des membres en exercice : 16

Pour : 16 ; Abstention : 0

IV – RESSOURCES HUMAINES

1) Circulaire des services 2025-2026

Il s'agit de corrections matérielles ou de formulation mineures, surlignées en jaune.

En l'absence de remarques, la Présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur la modification de la circulaire des services.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 17 ; Abstentions : 14 ; Contre : 0

V – FORMATION ET VIE ÉTUDIANTE

1) Calendriers dérogatoires 2025 - 2026

Ce point est reporté.

VI – CONVENTIONS

Sur le nuage a été mis en ligne un résumé des conventions, permettant de voir l'objet de la convention et son incidence financière – dans un souci d'efficacité.

1) Convention de recherche

CV 2025-201 Avenant n° 2 à la convention constitutive du GIS Jeu et Société

Il est proposé de soumettre cette convention en anticipation et sous réserve de l'approbation de la commission recherche afin de respecter les délais de la prochaine assemblée générale du GIS¹⁷ Jeu et Société.

M. PICHARD fait part de réserves signifiées au bureau du CA sur la présence de la FDJ¹⁸ – le jeu étant un acteur de l'addiction – en tant que financeur des recherches, tout en pointant le fait qu'il s'agit de l'avenant n° 2.

¹⁷ Groupement d'intérêt scientifique.

¹⁸ Française des jeux.

La Présidente confirme que la FDJ apporte son soutien aux initiatives de recherche consacrées à la lutte contre les addictions.

Mme CHAMPEIL-DESPLATS se déporte pour ce vote en raison d'un conflit d'intérêts.

La Présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur la convention de recherche CV 2025-201.

**Nombre des membres en exercice : 36
Pour : 14 ; Abstentions : 11 ; Contre : 3**

2) Conventions internationales

CV 2025-198 Accord-cadre de coopération internationale – Université de Chili / UPN

CV 2025-228 Convention d'échange d'étudiants – Université de Chili / UPN

CV 2025-235 Convention de partenariat sur une formation en DU FLE – University of Missouri (MU) / UPN

CV 2025-258 Convention d'échange d'étudiants – Universidad Nacional de Colombia / UPN

En l'absence de remarques, la Présidente ouvre le vote sur ces conventions.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur ces conventions internationales.

**Nombre des membres en exercice : 36
Pour : 23 ; Abstentions : 8 ; Contre : 0**

3) Conventions de formation

CV 2025-200 Convention-cadre relative à l'organisation des formations à la délivrance du diplôme national des métiers d'art et du design (DN MADE) – Région académique d'Île-de-France / UPN

CV 2025-208 Convention spécifique annuelle d'application de la convention-cadre relative à l'organisation de la formation conduisant à la délivrance du Diplôme National des Métiers d'Art et du Design (DNMADE) 2025-2026 – Lycée Jules Verne de Sartrouville / UPN

CV 2025-247 Convention de formation – Association régionale des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA) d'Île-de-France (ARIF) / UPN

CV 2025-250 Convention de partenariat relative au double cursus Master Actuariat du CNAM et Master ISEFAR (Ingénierie Statistique et Économique de la Finance, de l'Assurance et du Risque) de l'UPN – Le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) / UPN

CV 2025-271 Convention de partenariat pédagogique pour la formation en alternance relative à la Licence Professionnelle Assurance – Banque – Finance : chargé de clientèle – CAP COMPÉTENCES / UPN

CV 2025-273 Avenant n° 1 à la convention d'application CV 2024-122 – Institut National des Langues et Civilisations Orientales de Paris (INALCO) / UPN

PV de la séance du Conseil d'administration du 22 septembre 2025
Approuvé en CA du 24/11/2025

CV 2025-274 Annexe financière 2025 à la convention de partenariat pédagogique entre l'UPN et l'ENS Paris Saclay (FIPMECA)

CV 2025-283 Convention de partenariat pédagogique pour la formation en alternance relative au Master Monnaie Banque Finance Assurance – CAP COMPÉTENCES / UPN

CV 2025- 284 Avenant n° 2 à la convention de formation CV 2023-105 – CFA NUMIA / UPN

CV 2025-285 Avenant n° 3 à la convention de partenariat CV 2022-147 relative à la Licence professionnelle Droit Économie Gestion et au Master Monnaie – Banque Finance Assurance en alternance et formation professionnelle continue – Institut de formation de la profession d'assurance (IFPASS) / UPN

CV 2025- 286 Avenant n° 2 à la convention de partenariat CV 2023-424 pour la Licence professionnelle Droit Économie Gestion Mention « Assurance Banque Finance spécialité : chargés de clientèle particuliers » – Lycée Passy Saint-Honoré – École Supérieure de Banque (ESBanque) / UPN

CV 2025- 287 Avenant n° 4 à la convention de partenariat CV 2021-498 pour la Licence professionnelle Droit, Économie, Gestion Mention « Assurance, Banque, Finance Spécialité Chargé de clientèle » – École Supérieure de la Banque (ESBanque) / UPN

CV 2025- 288 Avenant n° 4 à la convention de partenariat CV 2021-499 pour la Licence professionnelle Droit, Économie, Gestion Mention Assurance, Banque, Finance Parcours Back Office Bancaire – École Supérieure de Banque (ESBanque) / UPN

CV 2025- 289 Avenant n° 4 à la convention de partenariat CV 2021-587 pour le Master 1 Banque Finance, Master 2 Mention Monnaie, Banque, Finance, Assurance – Parcours : « Gestion des actifs » et Master 2 – Banque Monnaie, Marché – École Supérieure de Banque (ESBanque) / UPN

M. PICHARD fait part de la volonté évoquée en bureau de simplifier le cadre normatif de ces conventions dans la perspective de facturation.

M. CAMUS confirme que le travail de facturation de l'université est tributaire de la signature des conventions et partage le souhait d'une simplification.

Pour M. PICHARD, il serait possible de prévoir des durées plus longues pour les conventions-cadres.

Mme BELLINI souligne que les coûts sont très différents d'un CFA¹⁹ à un autre et déplore qu'il n'y ait pas d'avantage à choisir un CFA interne. Elle estime qu'un travail doit être fait à ce sujet.

La Présidente ouvre le vote sur ces conventions.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur les conventions de formation.

**Nombre des membres en exercice : 36
Pour : 24 ; Abstentions : 7 ; Contre : 0**

4) Autres conventions

CV 2025-279 Convention de partenariat – Association ZUPdeCO / UPN

CV 2025-282 Convention de partenariat – Association AFEV / UPN

En l'absence de remarques, la Présidente donne lecture d'une nouvelle procuration avant d'ouvrir le vote :

¹⁹ Centre de formation des apprentis.

PV de la séance du Conseil d'administration du 22 septembre 2025

Approuvé en CA du 24/11/2025

- De M. Poyer à M. Vallet – les procurations de M. Pichard tombent.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur ces deux conventions.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 20 ; Abstentions : 7 ; Contre : 0

La Présidente remercie les derniers élus de leur présence et propose de lever la séance.

L'ordre du jour étant épousé, la séance du Conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre est levée à 18 heures 27.

Le Secrétaire de séance

Société H2COM

La Présidente de l'Université

Caroline ROLLAND DIAMOND

